

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 26 juin 2025

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 158 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Daniel AMAR - Patrick AMICO - Michel AMIEL - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - Sophie ARRIGHI - Sébastien BARLES - Guy BARRET - Marie BATOUX - Laurent BELSOLA - Mireille BENEDETTI - François BERNARDINI - Sabine BERNASCONI - Eléonore BEZ - Solange BIAGGI - Kayané BIANCO - Corinne BIRGIN - Marylène BONFILLON - Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA - Doudja BOUKRINE - Michel BOULAN - Stéphanie BRAISE - Romain BUCHAUT - Christian BURLE - Philippe CAHN - Sophie CAMARD - Isabelle CAMPAGNOLA-SAVON - Joël CANICAVE - Emilie CANNONE - Laure-Agnès CARADEC - René-Francis CARPENTIER - Betty CARVOU - Eric CASADO - Roland CAZZOLA - Jean-Pierre CESARO - Emmanuelle CHARAFE - Philippe CHARRIN - Gaby CHARROUX - Pascal CHAUVIN - Jean-David CIOT - Jean-Marc COPPOLA - Jean-François CORNO - Jean-Jacques COULOMB - Georges CRISTIANI - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Robert DAGORNE - Lionel DE CALA - Bernard DEFLESSELLES - Christian DELAVET - Alexandre DORIOLE - Cédric DUDIEUZERE - Monique FARKAS - Marc FERAUD - Claude FERCHAT - Olivia FORTIN - Gérard FRAU - Lydia FRENTZEL - Loïc GACHON - Daniel GAGNON - David GALTIER - Chantal GARCIA - Audrey GARINO - Gerard GAZAY - Jacky GERARD - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Christophe GONZALEZ - Jean-Pascal GOURNES - Vincent GOYET - Philippe GRANGE - Hervé GRANIER - Sophie GRECH - Frédéric GUELLE - Sophie GUERARD - Yannick GUERIN - Roger GUICHARD - Frédéric GUINIERI - Prune HELFTER-NOAH - Pierre HUGUET - Nicolas ISNARD - Hatab JELASSI - Nicole JOULIA - Cédric JOUVE - Christine JUSTE - Arnaud KELLER - Philippe KLEIN - Anthony KREHMEIER - Pierre LAGET - Vincent LANGUILLE - Philippe LEANDRI - Camélia MAKHLOUFI - Richard MALLIE - Bernard MARANDAT - Marie MARTINOD - Sandrine MAUREL - Anne MEILHAC - Hervé MENCHON - Arnaud MERCIER - Yves MESNARD - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - André MOLINO - Pascal MONTECOT - Claudie MORA - José MORALES - Lourdes MOUNIEN - Roland MOUREN - Lisette NARDUCCI - Christian NERVI - Yannick OHANESSIAN - Grégory PANAGOUDIS - Christian PELLICANI - Marc PENA - Serge PEROTTINO - Philippe PIGNON - Catherine PILA - Jocelyne POMMIER - Henri PONS - Fabrice POUSSARDIN - Véronique PRADEL - Perrine PRIGENT - Marine PUSTORINO-DURAND - René RAIMONDI - Didier REAULT - Anne REYBAUD - Dona RICHARD - Jean-Baptiste RIVOALLAN - Pauline ROSSELL - Denis ROSSI - Alain ROUSSET - Isabelle ROVARINO - Laure ROVERA - Michel RUIZ - Paul SABATINO - Florian SALAZAR-MARTIN - Franck SANTOS - Jean-Yves SAYAG - Eric SEMERDJIAN - Jean-Pierre SERRUS - Aïcha SIF - Jean-Marc SIGNES - Laurent SIMON - Gilbert SPINELLI - Francis TAULAN - Guy TEISSIER - Nathalie TESSIER - Marcel TOUATI - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Catherine VESTIEU - Anne VIAL - Frédéric VIGOUROUX - Ulrike WIRMINGHAUS - Ali YATSOU.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Sophie AMARANTINIS représentée par Gerard GAZAY - Julie ARIAS représentée par René-Francis CARPENTIER - Gérard AZIBI représenté par Doudja BOUKRINE - Mireille BALLETTI représentée par Emilie CANNONE - Marion BAREILLE représentée par Solange BIAGGI - Nicolas BAZZUCCHI représenté par Roland GIBERTI - Nassera BENMARNIA représentée par Eric SEMERDJIAN - Julien BERTEI représenté par Denis ROSSI - André BERTERO représenté par Anne REYBAUD - Sarah BOUALEM représentée par Isabelle CAMPAGNOLA-SAVON - Linda BOUCHICHA représentée par Laurent BELSOLA - Nadia BOULAINSEUR représentée par Gilbert SPINELLI - Valérie BOYER représentée par Sandrine MAUREL - Martin CARVALHO représenté par Mireille BENEDETTI - Martine CESARI représentée par Jean-Pascal GOURNES - Marie-Ange

CONTE représentée par Chantal GARCIA - Frédéric CORNAIRE représenté par Philippe LEANDRI - Marc DEL GRAZIA représenté par Bernard DEFLESSELLES - Vincent DESVIGNES représenté par Frédéric GUINIERI - Sylvaine DI CARO représentée par Kayané BIANCO - Eric GARCIN représenté par Romain BUCHAUT - Hélène GENTE-CEAGLIO représentée par Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA - Samia GHALI représentée par Roland CAZZOLA - Frédéric GIBELOT représenté par Jean-Jacques COULOMB - Magali GIOVANNANGELI représentée par Gérard FRAU - Patrick GRIMALDI représenté par Claudie MORA - Claudie HUBERT représentée par Marc PENA - Michel ILLAC représenté par André MOLINO - Sophie JOISSAINS représentée par Stéphanie BRAISE - Vincent KORNPROBST représenté par Perrine PRIGENT - Pierre-Olivier KOUBI-FLOTTE représenté par Marie MARTINOD - Michel LAN représenté par Véronique MIQUELLY - Nathalie LEFEBVRE représentée par Gaby CHARROUX - Gisèle LELOUIS représentée par Cédric DUDIEUZERE - Pierre LEMERY représenté par Cédric JOUVE - Jessie LINTON représentée par Marie BATOUX - Remi MARCENGO représenté par Jean-Pierre GIORGI - Maxime MARCHAND représenté par Yannick GUERIN - Régis MARTIN représenté par Vincent LANGUILLE - Caroline MAURIN représentée par Alexandre DORIOL - Danielle MENET représentée par Alain ROUSSET - Eric MERY représenté par Olivia FORTIN - Yves MORAINÉ représenté par Catherine PILA - Pascale MORBELLI représentée par Daniel AMAR - Patrick PAPPALARDO représenté par Guy TEISSIER - Didier PARAKIAN représenté par Pierre LAGET - Benoît PAYAN représenté par Anthony KREHMEIER - Roger PELLENC représenté par David GALTIER - Anne-Laurence PETEL représentée par Grégory PANAGOUDIS - Patrick PIN représenté par Yves MESNARD - Bernard RAMOND représenté par Jean-François CORNO - Maryse RODDE représentée par Hatab JELASSI - Michel ROUX représenté par Amapola VENTRON - Michèle RUBIROLA représentée par Christine JUSTE - Valérie SANNA représentée par Hervé GRANIER - Laurence SEMERDJIAN représentée par Corinne BIRGIN - Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE représentée par Marc FERAUD - Yves WIGT représenté par Guy BARRET - David YTIER représenté par Pascal MONTECOT - Karima ZERKANI-RAYNAL représentée par Francis TAULAN.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Moussa BENKACI - Jacques BOUDON - Romain BRUMENT - Mathilde CHABOCHE - Saphia CHAHID - Sophie CHAVE - Lyece CHOULAK - Bernard DESTROST - Agnès FRESCHEL - Stéphanie GRECO DE CONINGH - Jean-Christophe GRUVEL - Sébastien JIBRAYEL - Éric LE DISSES - Marie MICHAUD - Férouz MOKHTARI - Claude PICCIRILLO - Stéphane RAVIER - Lionel ROYER-PERREAUT - Marie-France SOURD GULINO - Françoise TERME - Jean-Louis VINCENT.

Etaient présents et représentés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Jean-Yves SAYAG représenté à 16h00 par Didier KHELFA - Jean-Marc COPPOLA représenté à 16h00 par Audrey GARINO - Jean-Pierre SERRUS représenté à 16h15 par Christian AMIRATY - Pierre HUGUET représenté à 16h30 par Laure ROVERA - Philippe KLEIN représenté à 16h35 par Frédéric VIGOUROUX - Francis CARPENTIER représenté à 16h43 par Vincent GOYET.

Etaient présents et excusés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Aïcha SIF à 15h00 - Anne VIAL à 15h30 - Robert DAGORNE à 15h30 - Danielle MILON à 15h53 - Gaby CHARROUX à 15h53 - Gérard FRAU à 16h05 - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES à 16h05 - René RAIMONDI à 16h15 - Lisette NARDUCCI à 16h15 - Christian PELLICANI à 16h15 - Philippe PIGNON à 16h30 - Ulrike WIRMINGHAUS à 16h33 - José MORALES à 16h33 - Philippe KLEIN à 16h35 - Yves MESNARD à 16h40 - Bernard DEFLESSELLES à 16h41.

Madame la Présidente a proposé au Conseil de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

FBPA-003-18089/25/CM

**■ Compte de gestion de l'exercice 2024 - budget principal
122173**

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

En application de l'article L1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'arrêté des comptes 2024 du budget principal est constitué par le vote du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence, avant le 30 juin 2025, du compte administratif de ce budget.

Conformément à l'article L5217-10-10 de ce même code, préalablement à l'adoption du compte administratif, le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence doit arrêter le compte de gestion de l'exercice clos, établi et transmis par le Service de Gestion Comptable Marseille-Métropole Aix-Marseille-Provence.

Le compte de gestion du Service de Gestion Comptable Marseille-Métropole Aix-Marseille-Provence constitue le document de synthèse qui présente les résultats de l'exercice et retrace l'évolution du patrimoine de la Métropole entre le 1er janvier et le 31 décembre de l'exercice.

Le Service de Gestion Comptable Marseille-Métropole Aix-Marseille-Provence a remis, à fin d'approbation, le compte de gestion du budget principal.

Nonobstant le fait que le compte de gestion intègre en 2025 la reprise des résultats du compte administratif 2023 RDT 13, tandis que le compte administratif de la Métropole prend en compte ces résultats dès 2024, les valeurs entre le compte de gestion et le compte administratif du budget principal ont été vérifiées et concordent.

De plus, la dissolution en 2023 de la RDT13 entraîne de la part du liquidateur de l'établissement public la publication d'un compte de liquidation sur l'exercice 2024 devant faire l'objet d'une approbation par le Conseil de la Métropole.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice 2024 relatif au budget principal.

Où le rapport ci-dessus

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Délibère

Article 1 :

Les résultats de clôture de l'exercice 2024 du compte de gestion du budget principal sont les suivants :

Section d'investissement :	-109 149 406,59 euros
Section de fonctionnement :	174 113 731,40 euros
Total :	64 964 324,81 euros

Article 2 :

Le compte de gestion du budget principal dressé par le Service de Gestion Comptable Marseille-Métropole Aix-Marseille-Provence pour l'exercice 2024, est déclaré : visé et certifié conforme par l'Ordonnateur.

Article 3 :

Le compte de gestion du budget principal est approuvé.

Article 4 :

Le compte de liquidation de la RDT13 est approuvé.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,

Didier KHELFA